



CONDUITE A TENIR PENDANT LES PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)

SITUATION	QUI PRÉVENIR AU LYCÉE ?		CONSEILS
ABSENCE OU RETARD DE L'ÉLÈVE	Coordonnatrice ou vie scolaire	Mme Joëlle MESSELOT 03 84 97 03 26	Merci de nous signaler tout retard et/ou absence le plus rapidement possible
EN CAS D'ACCIDENT	Déléguée aux formations professionnelles ou coordonnatrice PFMP	Mme Christelle JARNIGON Mme Frédérique BOUCHER	La déclaration d'accident doit être adressée au lycée sous 48h (en garder une copie)
POUR TOUTE AUTRE DEMANDE	Déléguée aux formations professionnelles ou coordonnatrice PFMP	Mme Christelle JARNIGON Mme Frédérique BOUCHER	Appeler ou envoyer un courriel synthétisant le problème

**Toute absence du stagiaire doit être récupérée en dehors des périodes de cours.
 La récupération devra faire l'objet d'un avenant à la convention stipulant les nouvelles dates et/ou horaires.
 Un numéro de permanence est disponible pendant les vacances scolaires : 06 70 47 77 04**